

JAN 16 1978



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12527
13 janvier 1978
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 9 JANVIER 1978 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent du Luxembourg auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur d'accuser réception de la note No FO 230 SOAF du 10 novembre 1977, par laquelle il est demandé des renseignements sur les mesures prises par le Gouvernement luxembourgeois en application des dispositions de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité adoptée le 4 novembre 1977.

Le représentant permanent du Luxembourg tient dès à présent à informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que son gouvernement accordera à ladite résolution toute son attention et qu'il se conformera scrupuleusement aux obligations que lui impose la résolution 418 (1977) relative à l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud. Le Gouvernement luxembourgeois tient encore à souligner qu'il n'a jamais fourni d'armes à l'Afrique du Sud et qu'il n'entend pas se départir de cette politique à l'avenir.

Le représentant permanent du Luxembourg auprès des Nations Unies serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.
